

ASSOCIATION PERSPECTIVE
Association Loi 1901
17 Avenue JB BAUDOIN
92600 ASNIERES SUR SEINE
SIREN :775721657

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Chers Adhérents de l'association PERSPECTIVE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PERSPECTIVE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €

Inscrite sur la liste Nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Paris

SIEGE SOCIAL : 11. Rue Bertin Poirée 75001 PARIS – **BUREAU** : 6 Boulevard de Sébastopol 75004 PARIS

Tél : 01.44.54.19.80 – E-mail : feder-audit@wanadoo.fr

BUREAU NORD : 87 rue de la Gare-BP87- 59963 CROIX CEDEX

E-mail : feder-audit-ne@orange.fr

RCS PARIS 432 999 605 – SIRET : 432 999 605 00012- N° TVA FR47432999605

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation de l'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris le 06 mai 2026

Jean Bernard CAPPELIER

Commissaire aux comptes

Annexe : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- BILAN ACTIF -

Perspective

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	695 141	143 576	551 565	575 942
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours, avances et acomptes	8 096		8 096	8 096
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	111 832		111 832	110 261
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	50 000		50 000	50 000
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	865 068	143 576	721 492	744 298
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	27 928		27 928	28 599
Charges constatées d'avance				
Valeurs Mobilières de Placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	114 820		114 820	122 705
TOTAL ACTIF CIRCULANT	142 747		142 747	151 304
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF	1 007 815	143 576	864 239	895 602

*Modèle Association

- BILAN PASSIF -

Perspective

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	6 726	6 726
Total Fonds propres sans droit de reprise	6 726	6 726
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	662 632	662 632
Report à nouveau	112 947	108 469
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	3 759	4 478
Situation Nette (sous-total)	786 064	782 305
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	786 064	782 305
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	75 474	110 384
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 291	
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	411	591
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		2 322
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	78 176	113 297
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	864 239	895 602

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

Perspective

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	195	165
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	30 392	31 048
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	625	
Total des produits d'exploitation (I)	31 212	31 213
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	3 093	3 661
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 255	2 215
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	24 377	24 377
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		
Autres charges		
Total des charges d'exploitations (II)	29 724	30 253
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 487	960

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

Perspective

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations	1 574	2 720
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 376	4 027
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	4 949	6 747
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 267	3 094
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)	2 267	3 094
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	2 682	3 653
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	4 170	4 614
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)		455
Charges Exceptionnelles (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		455
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	411	591
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	36 161	38 416
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	32 402	33 938
EXCEDENT OU DEFICIT	3 759	4 478
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	14 483	3 467
TOTAL	14 483	3 467
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	14 483	3 467
TOTAL	14 483	3 467

*Modèle Association

Perspective

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 864 239€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent comptable de 3 759€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

Les présents comptes ont été arrêtés en application du Plan Comptable Général, règlement ANC 2014-03 modifié notamment par le règlement ANC 2022-06. Les changements de méthodes comptables, suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 et la nouvelle application du règlement ANC 2023-03 applicables aux associations, impactent la structure du compte de résultat 2025.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

L'association Perspective est une association à but non lucratif loi 1901, dont la création a été actée par publication au Journal officiel du 9 février 1968.

L'association Perspective a pour mission de venir en aide à des familles ou des personnes en difficultés dans un projet de réinsertion.

Pour réaliser ses missions, l'Association Perspective dispose d'appartements qu'elle met à disposition des personnes dans le cadre du GCSMS La Canopée dont elle est membre. Ces appartements sont situés sur la commune d'Asnières-sur-Seine.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

- Constructions : 50 ans
- Equipements techniques : 20 ans
- AAI : entre 10 et 12.5 ans

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+	+	-	-	Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisitions	Virements	Cessions/rebuts	
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-
Immobilisations Incorporelles (I)	-	-	-	-	-	-

Perspective

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+	+	-	-	Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisitions	Virements	Cessions/rebuts	
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	695 141	-	-	-	-	695 141
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	8 096	-	-	-	-	8 096
Total						
Immobilisations Corporelles (II)	703 237	-	-	-	-	703 237

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+	+	-	-	Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions/Rebuts	
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des Participations	80 261	-	1 571	-	-	81 832
Autres Titres Immobilisés	50 000	-	-	-	-	50 000
Prêts et autres immobilisations financières	30 000	-	-	-	-	30 000
Total Immobilisations Financières (III)	160 261	-	1 571	-	-	161 832
TOTAL (I + II+III)	863 497	-	1 571	-	-	865 068

Détail des participations :

Les titres de participations sont répartis comme suit au 31 décembre 2025 :

- 81 831,50 € correspondant à 5 266 Parts sociales Crédit Coopératif

Nantissement :

Les autres titres immobilisés correspondent au nantissement de 50 000 € suite à l'emprunt contracté en 2022.

Entreprises liées :

Les 30 000 € présent autres immobilisations financière correspond à un apport fait au GCSMS La Canopée.

Perspective

du 01/01/2025 au 31/12/2025

• Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur début exercice	+ Augmentations	- Diminutions	Valeur fin exercice
Frais établissement et développement (Total I)	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles (Total II)	-	-	-	-
Terrain	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	63 688	13 328	-	77 015
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencés, amén. constr.	55 512	11 049	-	66 561
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencés, aménag. divers	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immo. corp. ,Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement Immobilisations Corporelles (Total III)	119 199	24 377	-	143 576
TOTAL GENERAL	119 199	24 377	-	143 576

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

Etat des créances	Montant Brut A 1 an au plus A plus d'un an		
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	161 832	-	161 832
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-
Autres	26 713	26 713	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAUX	188 545	26 713	161 832
Prêts accordés en cours d'exercice	-	-	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-	-	-

Informations sur les postes du passif du bilan :

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Début exercice	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Fin Exercice
Fonds propres sans droit de reprise	6 726				6 726
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	662 632				662 632
Report à nouveau	108 469	4 478			112 947
Excédent ou déficit de l'exercice	4 478	- 4 478	3 759		3 759
Situation nette	782 305	-	-	-	786 064
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	-				-
TOTAUX	782 305	-	3 759	-	786 064

Perspective
du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus de 1 an maximum à l'origine	75 474	35 757	39 717	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 291	2 291	-	-
Dettes fiscales et sociales	411	411	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	78 176	38 459	39 717	-
<i>Emprunts souscrits sur l'exercice</i>	-	-	-	-
<i>Emprunts Remboursés sur l'exercice</i>	34 910	-	-	-
<i>Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture</i>	-	-	-	-

Autres informations :

Informations relatives à la valorisation du bénévolat :

Dans le cadre du nouveau plan comptable applicable dès le 1er janvier 2020, une valorisation du bénévolat a été effectuée pour l'exercice 2024 sur la base des heures passées en Conseil d'Administration par les administrateurs.

Le total de ces heures a été valorisé à 3 fois le SMIC horaire soit 14 483 euros pour l'exercice 2025.

Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes :

Les honoraires du commissaires aux comptes facturés sur l'exercice s'élèvent à 720 € TTC.

Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature :

Les membres du conseil d'administration dirigeants au sens de l'instruction fiscale 4H-5-06 du 18 décembre 2006 exercent bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.

Les cadres salariés, directeur et chef de service ont été transférés au GCSMS "La Canopée" en 2008.

